

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 249

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 12 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Avril 1985

Une perle de LA SUISSE (27 II 85) : « Pour la première fois depuis un nombre d'années *immémorable*, les recettes fiscales de la ville de Genève ont diminué. »

« Sommelier »

Le règlement d'apprentissage du 30 septembre 1981 (Département fédéral de l'Économie publique) déclare que « la dénomination officielle de la profession est sommelier (sommelière). »

Ce qui n'est pas du français, étant donné qu'il s'agit des serveurs et serveuses. On a beau dire que l'usage romand est d'utiliser le féminin *sommelière* pour serveuse : comment alors faudra-t-il appeler le véritable sommelier ou la véritable sommelière (personne chargée spécialement de la cave et des vins dans un restaurant) ?

(Défense du français, No 249, avril 1985)

« Penalties »

Lorsque, dans un championnat de ballon rond où il faut qu'un des deux adversaires soit éliminé au terme de la partie, le résultat est nul à ce moment-là, ils se départagent par des tirs au but.

La plupart des chroniqueurs sportifs appellent ces tirs au but des *penalties*. Or, le *penalty* n'est autre qu'une pénalité, appliquée à l'équipe dont un joueur a fait volontairement tomber un adversaire dans le carré des seize mètres. Ce n'est pas du tout la même chose.

(Défense du français, No 249, avril 1985)

Colon, colonial

Depuis la décolonisation, une certaine confusion règne en ce qui concerne les noms qui se rapportent aux colonies.

Colon : personne qui est allée peupler, exploiter le sol d'une colonie.

Colonial : habitant d'une colonie ; militaire d'une armée coloniale.

Colonialiste (sens politique et péjoratif) : partisan du système d'expansion coloniale.

(Défense du français, No 249, avril 1985)

Aussi... que...

« Ce pays n'est pas aussi démuné qu'on *ne* croit. » (!) Les comparatifs d'égalité ne sont pas suivis du « ne » explétif. On dit : il est moins démuné qu'on ne croit ; mais : il n'est pas aussi démuné qu'on croit.

Autre exemple : cet accord pose autant de questions qu'il paraît en résoudre (et non : qu'il *ne* paraît...).

(Défense du français, No 249, avril 1985)

D'abondance

Par l'Agence France-Presse, relayée par l'Agence télégraphique suisse, une information du mois de janvier a fait connaître le cas d'un chien qui, « voyant son maître inanimé alors qu'il neigeait *d'abondance* », le traîna dans une rue passante.

Signalons à ces deux agences qu'on dit : il neige en abondance.

Ne pas confondre avec l'expression : parler d'abondance (= sans avoir préparé son discours).

(Défense du français, No 249, avril 1985)

Culture

« Revêtant une acception qui n'est pas originellement française, car elle est empruntée à l'usage allemand, le mot peut aujourd'hui s'appliquer, aussi bien qu'à l'individu, à une collectivité ; il désigne alors ce qui était compris naguère sous l'unique terme français de civilisation, à savoir l'ensemble des traits distinctifs et des manifestations, principalement intellectuelles et morales, d'un peuple, d'une société, d'une époque ; exemple : la *culture* grecque. »

(Pierre Godet)

(Défense du français, No 249, avril 1985)